



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Identité Nationale
de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.



Identité Nationale de Santé (INS):

un atout pour fiabiliser l'identité de vos patients et faciliter vos échanges avec les correspondants.

Qu'est-ce que l'INS ?

L'INS est une identité de référence, partagée par tous les acteurs de santé, permettant un référencement fiable des données de santé. Elle comporte 5 traits et un matricule unique pour chaque patient (là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille).

RÈGLEMENTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS.



Pas de doute possible

L'INS permet d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en limitant le risque de doublons (deux dossiers pour un même patient) et de collisions (deux patients dans le même dossier), pouvant parfois être à l'origine d'évènements indésirables graves.

Quelle utilité dans mon exercice professionnel ?



En plus de l'intérêt en termes d'identitovigilance et d'interopérabilité, l'INS c'est aussi un moyen de vous faire gagner du temps. Par exemple, vous pouvez :

- Rattacher directement un document reçu ou scanné à un dossier existant, permettant ainsi de simplifier le classement que vous, ou votre secrétariat, effectuez aujourd'hui ;
- Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel, sans devoir saisir manuellement tous les traits et ainsi limiter le risque d'erreur ;
- Maintenir la qualité de la base des patients, en détectant plus tôt des doublons potentiels et ainsi éviter la tâche fastidieuse que peut représenter la fusion de deux dossiers ;
- Alimenter ou consulter facilement le dossier médical partagé (DMP), en limitant les rejets ;
- Échanger demain par messagerie sécurisée (via votre MSS) avec vos patients au travers Mon espace santé permettant de ne plus utiliser certaines boîtes de messagerie non sécurisées.

Comment puis-je passer à l'INS ?

- **Contactez votre éditeur** pour connaître les modalités et le mode d'emploi de votre logiciel avec l'INS ;
- **Informez votre patientèle** en vous appuyant sur le kit de communication à placer, par exemple, dans votre salle d'attente ;
- **Consultez la Foire aux questions** sur le lien mentionné en bas de la page pour en savoir plus.

L'INS au quotidien

Pour pouvoir être utilisée et transmise, l'INS doit être qualifiée pour chacun des patients que vous suivez. Pour ce faire, il convient de valider, au moins une fois, l'identité de vos patients sur la base d'une pièce d'identité*, et d'appeler le téléservice depuis votre logiciel de gestion**, à partir de la carte Vitale ou d'une recherche par traits d'identité.

Ces tâches peuvent être réalisées par votre secrétariat. Elles seront simplifiées lors de l'arrivée de la future application carte Vitale.

.....
<https://esante.gouv.fr/identite-nationale-de-sante/professionnel-de-sante>

* Pièce d'identité : les pièces autorisées sont, notamment, la carte nationale d'identité, le passeport et le titre permanent de séjour. La non présentation d'une pièce d'identité par le patient n'empêche pas, bien évidemment, sa prise en charge.

** Logiciel de gestion : sous réserve que votre éditeur ait intégré le téléservice à votre logiciel.